



Autogestion des horaires

Le projet pilote

CHSLD - PAB et ADS

Ce qui change

- Proposition de quarts non comblés sur Évolia
- Code de collaboration pour l'équipe
- Prime d'assiduité pour les membres de la CSN

Ce qui ne change pas

- Projet horaire
- Horaires sur 4 semaines
- L'horaire de base reste le même
- La planification du TS sur le portail Virtuo

Calendrier de confection des horaires



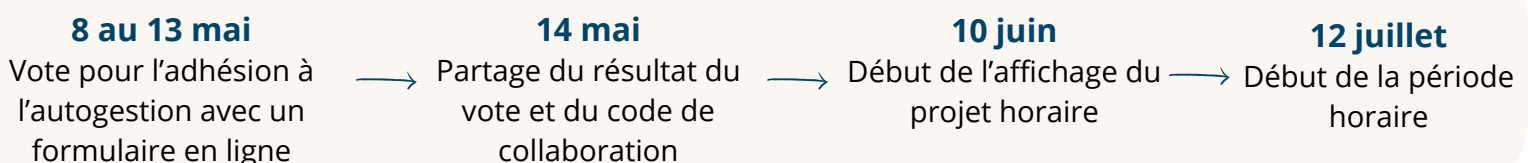
Nouveau

P	Période de 28 jours	Employés	Gestionnaire	PHAR	Tous	Consultation de l'horaire	Employés	Employés
		Projet horaire	Validation du gestionnaire	Prébooking	Équilibrage En confection horaire et à la mi-période	Portail Virtuo	Planification du TS Portail Virtuo	Quarts non comblés Évolia
		7 jours	3 jours	9 jours	Après le prébooking	1 semaine avant le début de l'horaire	Aux 2 semaines	Après la planification du TS

Les préposés aux bénéficiaires et les aides de service pourront voter pour adhérer à l'autogestion dans votre CHSLD

Pour adhérer, 50% + 1 des employés doivent avoir répondu oui à l'autogestion
Par exemple, dans une équipe de 100 personnes, au moins 51 d'entre elles doivent avoir répondu oui

Les prochaines étapes



Le projet sera amélioré en continu selon les outils qui seront développés et les options qui pourront être offertes.